



TP Responsable d'établissement touristique

En 1 an, dont 420h en centre de formation, le reste en entreprise

RNCP35527

Niveau 6

Certificateur:

MINISTERE DU TRAVAIL DU
PLEIN EMPLOI ET DE
L'INSERTION

Date de publication: 08-04-2021

Objectifs:

Le responsable d'établissement touristique gère une structure qui propose des séjours d'au moins une nuit, avec un hébergement et des services associés.



Bloc de compétences

Activité 1

Piloter et optimiser les services d'un établissement touristique dans une démarche qualité

Activité 2

Manager le personnel d'un établissement touristique

Activité 3

Commercialiser les offres d'un établissement touristique avec une démarche multicanale

Activité 4

Assurer la gestion opérationnelle d'exploitation et prévoir les investissements d'un établissement touristique

Indicateurs

Les indicateurs complets sont accessibles sur inserjeunes.education.gouv.fr

Résultats en cours de calcul

Méthodes pédagogiques

Alternance de temps expositifs, démonstratifs et de phases pratiques. Etude de cas, travaux de groupe, mise en situation, partage d'expérience. Alternance entre périodes au centre de formation et en entreprise.

Supports et moyens utilisés

Fiches techniques, livres, documents, pratique en cuisine, quizz.

Public concerné et pré-requis

Aucun

Méthode d'évaluation

Test de positionnement initial et final

Pendant la formation

Contrôle en cours de formation.

A l'issue de la formation: passage du diplôme devant jurys

Durée de la formation en centre de formation

420h

Lieu de formation

CFA du Golfe de Saint-Tropez - 83420 La Croix Valmer

Délai d'accès à la formation

1 mois

Modalités de mise en oeuvre**Formation en présentiel**

Après entretien et passage du test de positionnement, le stagiaire se voit remettre un livret d'accueil, le programme de formation, et la fiche RNCP.

Modalités d'accès

Questionnaire à choix multiples (QCM)

Entretien individuel: Parcours de formation individualisé en fonction des besoins, pré-acquis et prérequis du candidat.

Débouchés

Directeur de village de vacances, Directeur de club de vacances, Directeur de résidence de tourisme, Directeur d'hôtellerie de plein air, Directeur d'hôtel-restaurant, Exploitant de structures d'hébergements touristiques. Adjoint de direction, Attaché de direction, Hôtelier-restaurateur.

Continuité de parcours

Mastère MSE/MDO

Accessibilité PMR

Adaptation en fonction du handicap - Tel référent handicap: 04 89 110 114

Certification

Oui

Validation visée

Titre professionnel TP Responsable d'établissement touristique - Ce titre est composé de 4 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) et est accessible à la suite d'un parcours de formation ou par capitalisation de CCP.

Validation totale ou partielle des blocs

Validation d'un bloc=taux supérieur à 80%

Validation complète=validation de tous les blocs

Finançable C.P.F

Eligible au CPF

Formation en apprentissage : La formation est prise en charge dans le cadre d'un contrat d'apprentissage et financée par les OPCO. Aucune participation aux frais pédagogiques de la formation n'est demandée.

Contact

Tel secrétariat : 04 89 110 114 ou CFA: 04 89 110 125

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h